

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2010018	Date d'inspection Le 14 août 2025	
Nom de l'établissement La Boussole I		Numéro de téléphone (506) 523-7724	
Adresse 45 rue Morgan Richibucto NB E4W 4E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Monica Maltais		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, l'inspectrice observe la collation du matin, des jeux libres à l'extérieur, ainsi qu'une activité de coloriage sur l'asphalte.

Lors de la vérification du parc extérieur, l'inspectrice observe la présence d'une structure fixe en cours d'assemblage. Toutefois, les enfants n'y ont pas accès pour le moment. L'inspectrice informe l'administratrice qu'une demande de changement doit être soumise à la mentore en assurance de la qualité avant d'apporter tout changement à l'aire de jeux extérieure.

Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 août 2025

Date

original signé par
Stéphanie Richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 août 2025

Date